manœuvre louche le fait de n'avoir pas retrouvé des papiers intéressants dans la cellule de Hendy.

— J'estime, dit M. Baudouin en terminant, qu'en ce qui concerne l'innocence de Dreyfus, ma tâche est accomplie et qu'il n'est aucun de vous qui ne juge que rien ne s'oppose à la revision et que, tout au contraire, l'impose.

L'audience est levée.

Lundi, M. Baudouin poursuivra la lecture de son réquisitoire et abordera l'examen des faits nouveaux.

***

Les aveux d'Esterhazy

L'ex-commandant se déclare l'auteur du bordereau et porte de graves accusations contre les anciens membres de l'Etat-Major.

Comme nous l'avons annoncé hier, le correspondant de l'*Indépendance belge* a interviewé à Londres, où il s'est réfugié, le fameux commandant Esterhazy. Celui-ci a déclaré :

« Lâchement abandonné par ceux qui m'ont fait agir et qui avaient juré, non seulement à moi, mais à d'autres, de me défendre ; lâchement injurié ensuite par eux quand ils ont cru se sauver en m'abandonnant, je ne me suis plus occupé de cette affaire. »

Mais le correspondant fait lire le réquisitoire du procureur général à Esterhazy, qui, après l'avoir lu attentivement, fait cette déclaration textuelle :

— Je suis tout à fait surpris de voir un magistrat de cette cour qui, depuis neuf ans, se fourre avec une si singulière fureur des écailles volontaires dans les yeux, s'en débarrasser aujourd'hui ; mais ce que dit le procureur général, c'est ce que j'ai dit, répété à satiété depuis le commencement, et ces arguments, pour en démontrer l'exactitude, sont ceux qui auraient dû venir à l'esprit de tout homme raisonnable prenant connaissance de mes affirmations, sans se laisser aveuglément emporter par la passion ou l'intérêt.

Que le bordereau soit matériellement de ma main, il faut être absolument toqué pour le nier ; que mes chefs, que l'état-major le sussent, tout cela ressort, clair comme le jour, de toutes les manœuvres auxquelles non seulement ils se sont prêtés tous, mais qu'ils ordonnèrent impérieusement pour faire croire que Dreyfus s'est procuré mon écriture : je l'ai démontré d'une manière irréfutable dans ma déposition au consulat de France ; je l'ai établi par la production de pièces en ma possession, par l'indication de pièces qui doivent se trouver, qui ne peuvent pas ne pas se trouver dans les registres de correspondance de l'état-major général. Je l'ai écrit au général Roget, à Cavaignac, rien n'y a fait.

Dès que, avant la dénonciation de Mathieu Dreyfus, il est certain que l'affaire va éclater, je dis à l'état-major qu'il faut dire la vérité, que c'est ce qu'il y a de plus simple ; on m'en empêche, Henry, du Paty, tout le monde répond de tout, à condition que j'obéisse strictement. « L'état-major vous couvre », me dit du Paty. « On ne te lâchera jamais », me dit Henry. « Nous avons lié partie avec Esterhazy et nous la gagnerons ou nous la perdrons avec lui », dit le général de Pellieux à mon avocat Tézenas, qui ne saurait le nier, car il l'a répété devant témoins.

Comment voulez-vous que je n'aie pas, dans ces conditions, appuyé toutes leurs histoires, bien que je les trouvasse, *in petto*, absurdes ?

Les généraux de Boisdeffre, Gonse, de Pellieux, M. Wattine, gendre du général Billot, et un tas d'autres étaient tout le temps fourrés avec Tézenas ; ils étaient en rapports constants avec moi ; je n'ai jamais lâché le dernier de mes soldats, pouvais-je croire que tout ce monde-là allait me lâcher tout d'un coup, comme la cavalerie sabrait les fantassins à la Bérésina pour se frayer la route et se dégager ? »

Esterhazy ajoute que tout ce que dit le procureur général à propos de la découverte du bordereau tombe sous le sens ; c'est lui qui a écrit le bordereau, qui l'a porté chez le concierge de Schwartzkoppen, et c'est là qu'on l'a pris intact et apporté au 2e bureau.

Il explique qu'il faisait du contre-espionnage, d'accord avec le colonel Sandherr ; la preuve en est qu'il ne se gênait aucunement pour aller à l'ambassade d'Allemagne, même en uniforme. On savait qu'il faisait du contre-espionnage ; il n'avait donc pas à se cacher.

« Le général Mercier a dit, ajoute-t-il, que les officiers français ne se livraient jamais au contre-espionnage ! Ça c'est bouffon par exemple ! et j'en pourrais citer plus d'un ; cela prouve tout simplement que le général Mercier n'était pas au courant de la cuisine du service des renseignements. Et lorsque l'on a découvert des réponses aux questions de Schwarzkoppen écrites de la main d'Henry ! »

Pour terminer, Esterhazy rappelle qu'il voulait vainement parler au procès de Rennes pour dire qu'il était l'auteur du bordereau et que celui-ci était une pièce de contre-espionnage. Et il ajoute :

— Si j'avais agi seul et spontanément, en admettant même que, pour se protéger, l'état-major eût voulu me défendre, je n'aurais pas continué de bénéficier après mon acquittement, et jusqu'à l'arrivée de Cavaignac, non seulement d'une protection passionnée mais encore de faveurs extraordinaires ; il ne m'aurait pas, enfin, chargé d'organiser en son nom les rapports et les communications à la presse, il ne m'aurait pas autorisé à présenter les journalistes aux généraux, il n'aurait pas accordé à ma requête toutes les petites faveurs que certains demandaient, il ne m'aurait pas fait provoquer Picquart, il n'aurait pas choisi mes témoins et réglé lui-même toute cette histoire dont il avait pris la direction suprême.

Je ne suis pas payé pour être indulgent pour ces gens-là : ce sont de tristes gens sans caractère, sans énergie ; ils ont manqué d'intelligence, de cœur et de courage, et là encore M. Baudouin a raison quand il dit que tout homme de bon sens et de bonne foi ne peut pas se tromper sur cette protection qu'il a qualifiée, à juste titre d'inouïe. »

UN JARDINIER ASSASSINÉ

Disparition mystérieuse. — Lugubre découverte. — Les investigations. — Une arrestation.

Marseille, 30 juin. — Hier soir, vers 5 heures et demie, M. Guibaud, commissaire de police du XIIIe arrondissement, recevait la visite de M. Méry, fils du jardinier de la campagne la « Grande-Floride », sise au quartier du Canet, qui lui faisait la déclaration suivante :

« Mon père, Méry François, âgé de 52 ans, jardinier, qui, ce matin, à son retour du marché, vers 8 heures, nous a dit qu'il allait arroser quelques carrés de légumes de la campagne, après avoir pris un léger repas avec nous, nous a quittés et n'est plus reparu. Ma mère, mes sœurs et mes frères, nous sommes très inquiets de cette disparition, attendu que mon père, très assidu à son travail, ne s'est jamais absenté sans nous prévenir.

— Faites encore quelques recherches, répondit le magistrat, informez-vous auprès des voisins, et si, dans une heure, vous ne découvrez rien, venez m'aviser, j'ouvrirai une enquête ». Et le fils Méry partit.

Vers 6 heures, un bicycliste arrivait tout essoufflé au commissariat : « On vient de découvrir le cadavre de M. Méry père, jardinier à la Floride, dit-il à M. Guibaud. Il était dans le bassin. Venez vite ».

En toute hâte, le magistrat se rendit sur les lieux, accompagné de son secrétaire, M. Lelièvre, et de M. le docteur Gueit.

Le corps du défunt se trouvait sur le parapet du bassin, les vêtements encore mouillés. Tout de suite, M. le docteur Gueit releva sur la figure de M. Méry la décharge d'une arme à feu, un fusil, à n'en pas douter, puisqu'une vingtaine de plombs avaient atteint le malheureux jardinier. On se trouvait donc en présence d'un assassinat. Mais il fut impossible à l'homme de l'art d'indiquer si la mort avait été provoquée par le coup de feu ou par immersion.

Personne, soit dans la famille, soit parmi les voisins, n'a pu dire si un coup de feu avait été tiré aux environs. Les recherches se portèrent donc autre part.

La campagne Floride, en bordure du rayon de l'Octroi, est souvent visitée par des étrangers, étant donnés sa vaste étendue, ses frais ombrages et la tolérance accordée surtout aux ménagères du quartier qui vont y ramasser des salades, des fruits sauvages, tout en profitant de l'ombre, par ces jours de canicule. Mais, de ce côté encore, les recherches paraissaient difficiles, d'autant plus qu'un étranger, chasseur, braconnier ou ennemi eût été sûrement signalé. En second lieu, la mort de M. Méry remontant à plus de 10 heures, c'est-à-dire après 8 heures et demie, il paraissait impossible de l'attribuer aux visiteurs habituels ou occasionnels de la Floride.

Or, cette campagne est limitée du côté Nord-Est par la campagne Barbaroux ; du côté Nord-Ouest par deux campagnes de moindre importance ; et au Sud, par un chemin de ronde formant la limite de l'octroi. Le bassin est tout en haut, à plus de 50 mètres de la ferme. M. Méry s'était rendu là pour mettre l'eau.

Il est donc à supposer qu'il a été appelé du côté du bosquet, et, qu'au moment où il se retournait pour répondre à son interlocuteur, il a reçu un coup de feu qui a provoqué sa chute dans le bassin, lequel n'a pas moins de trois mètres de profondeur. Le coup de fusil, d'après le docteur Gueit, a dû être tiré d'une distance de plus de 40 mètres.

Ces constatations établies, M. Guibaud a recueilli toutes les dépositions des voisins et habitués de la campagne. Il en résulte que les recherches de la justice seraient singulièrement facilitées pour la découverte du criminel, dont l'arrestation serait imminente.

Le service de la Sûreté a été immédiatement prévenu, et une surveillance des plus actives est organisée aux environs. En attendant, le corps du défunt a été transporté à la Morgue du cimetière Saint-Pierre.

Ajoutons que M. Méry jouissait d'une estime générale dans le quartier, et qu'il laisse une femme et cinq enfants, dont nous renonçons à dépeindre la douleur.

UNE ARRESTATION

Un peu après 10 heures, M. Ducand, commissaire de police, de service à la Permanence, était informé, par téléphone, que l'assassin présumé du jardinier Méry venait d'être arrêté par le service de la Sûreté. Il s'agirait d'un nommé G..., habitant une campagne voisine. Cet individu, qui aurait été l'objet de multiples discussions dans la famille Méry, et qui, pour des raisons privées, se serait vu défendre l'entrée de la campagne Floride, aurait, depuis plusieurs jours, décidé de se venger contre le chef de cette laborieuse et honnête famille.

Il appartient à la justice d'établir toutes les responsabilités dans cette déplorable affaire.

Un Procureur Général cambriolé

Bordeaux, 30 juin. — Une affaire peu banale, en vérité, est celle que la cour d'assises de la Gironde eut à juger hier et aujourd'hui. Devant elle en effet, comparaissent les nommés Jean-Louis Lajoie, âgé de 39 ans, courtier en vins, demeurant à Saint-Savin-de-Blaye, et Jean Chiron, 33 ans, propriétaire à Saint-Mariens.

Ces deux hommes ont complètement mis à sac, à Saint-Mariens, la maison de M. Laffon, procureur général de la cour d'appel de Montpellier ; ils ont tout enlevé : les vins qui se trouvaient en bouteilles et en fûts dans les caves, les meubles et la bibliothèque contenant sept cents kilos de volumes de droit, des vêtements et des bijoux, et des souvenirs de famille ; ils n'ont laissé que les murs de l'immeuble, car même les marbres des cheminées et les pendules qui les ornaient ont disparu.

Au milieu des pièces à conviction qui encombrent le bureau de la cour, on remarque un billard démonté, trente quatre queues, des billets, des caisses contenant des glaces et une multitude d'objets découverts et saisis. En somme, nous répétons que les accusés ont fait une maison nette.

L'un d'eux, Lajoie a eu l'aplomb de vendre à son beau-frère, magistrat, des vins volés, en lui faisant croire qu'ils provenaient de ses récoltes ; il a tenté de vendre à Bordeaux des objets volés, et quantité d'autres furent retrouvés chez son père, un très honnête homme, à qui il avait fait croire qu'il les avait achetés. Un détail : Lajoie avait emporté des robes de Mme Laffon, décédée, et, après les avoir fait arranger par une couturière, les avait offertes à sa femme, qui ignorait d'où elles provenaient.

A l'audience, Chiron explique que le déménagement fut opéré en plusieurs expéditions ; il affirme que la porte de la maison était ouverte : « On n'eût qu'à entrer, dit-il, et même on trouva trois ou quatre glaces de salon sur la route ». Et textuellement Chiron dit : « Ma foi, il vaut autant que nous en profitions à la place d'autres ».

Meubles et autre gros objets ont été emportés sur une charrette attelée tantôt d'une jument de Chiron, tantôt de bœufs appartenant à Lajoie ; ce dernier, ajoute Chiron, a essayé de vendre l'ameublement du salon de M. Laffon, 1,800 francs et 2,000 francs de vaisselles anciennes.

Interrogé à son tour, Lajoie dit qu'il a eu des revers de fortune ; il a été victime de faillites ; mais, ce qu'il ne dit pas lui est rappelé ; il a mangé une fortune ; il est considéré comme un homme dangereux ; enfin, c'est lui qui aurait monté le coup du cambriolage de la maison Laffon ; comme complice, Lajoie prétend que la porte était ouverte ; on comprend qu'il veuille éviter la circonstance aggravante de l'effraction.

Au cours de sa déposition, le procureur général Laffon fait connaître ce détail piquant : il avait un garde qui, pendant dix mois que durèrent les cambriolages, n'avertit pas une seule fois les gens du pays ; d'ailleurs, ils croyaient qu'il était propriétaire lui-même, qu'il faisait vider sa maison ; M. Laffon rappelle qu'il fut, en 1903, condamné à mort par les anarchistes, et ajoute qu'il ne sait pas ce qui lui serait advenu si, en arrivant à l'improviste, il s'était trouvé subitement en présence de ses voleurs.

Après une heure de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif, mais admettant les circonstances atténuantes.

Lajoie est condamné à cinq ans de prison ; Chiron à trois ans de la même peine.

Un homme tué à coups de couteau

PAR SES DEUX FRERES

Gand, 30 juin. — Le parquet de Gand s'est rendu, cet après-midi à Oostacker, pour y indaguer au sujet d'un fratricide qui vient d'être commis dans une métairie de cette commune.

Le nommé Théophile Malot, sorti de prison, était rentré ivre chez lui la nuit dernière et au cours d'une discussion avec sa sœur la menaça de mort avec un couteau.

Ses deux frères Edouard et Séraphin, s'étant réveillés en sursaut voulurent l'en empêcher et se mirent à sa poursuite. Ils s'emparèrent du couteau que Théophile avait laissé tomber dans sa fuite et lui en portèrent 8 coups dont un mortel à la gorge.

Le cadavre de la victime a été trouvé, ce matin dans un fossé. Les assassins ont été arrêtés et ont fait des aveux complets.

SÉMINARISTES NOYÉS

Un élève du petit séminaire d'Auch ayant disparu pendant la baignade, deux de ses camarades veulent le secourir et disparaissent également.

Auch, 30 juin. — Cet après-midi, vers cinq heures, plusieurs élèves du petit séminaire avaient été se baigner dans le Gers, au-dessous du moulin Ribère, dans un endroit dangereux, situé à deux kilomètres de la ville.

François Capmartin, dix-sept ans, élève de philosophie, fils du capitaine Capmartin, disparut subitement. Son camarade Armand Rambourg, seize ans, élève de rhétorique, fils du capitaine de dragons Rambourg, mis en retraite d'emploi pour manifestations à l'occasion des inventaires, s'élança à sa recherche et disparut également. Leur camarade Laclaverie se jeta à son tour à l'eau, mais il fut pris de congestion. Les autres élèves appelèrent au secours. Un employé du moulin accourut, avec des cordes et parvint à retrouver les corps et à les remonter sur la berge.

Des médecins furent appelés en toute hâte. Le jeune Laclaverie put être rappelé à la vie, mais tous les soins ont été inutiles pour les deux autres élèves.

FONCTIONNAIRE INFIDÈLE

Un commis de l'Assistance publique, coupable de détournements au préjudice des pupilles est arrêté.

Auch, 30 juin. — Le Parquet vient de faire écrouer à la maison d'arrêt un ancien commis de l'Assistance publique, Alphonse Besree, âgé de cinquante ans, qui avait quitté son poste depuis plusieurs mois, à la suite de la découverte de graves irrégularités.

Chargé d'encaisser les mandats adressés par les propriétaires qui occupaient des pupilles comme domestiques et d'en porter le montant sur des livrets de caisse d'épargne au nom de ces derniers, Besree aurait dissimé ces fonds et falsifié les écritures. Les détournements ainsi commis seraient assez nombreux.

Besree dépensait cet argent dans un café de la ville, il était devenu alcoolique et avait quitté son ménage pour vivre seul, quoique paralysé.

Drame de jalousie

Un ouvrier boulanger tue la fille de son patron et tire sur les agents venus pour l'arrêter.

Rennes, 30 juin. — Un ouvrier boulanger, Jules Louvet, âgé de vingt-trois ans, garçon chez M. Cochet, avait été congédié par celui-ci en raison de ses assiduités près de sa fille qu'il voulait épouser.

Louvet a pénétré ce matin vers une heure, dans la chambre d'Anna Cochet et l'a tuée, pendant son sommeil, d'un coup de revolver à la tempe droite.

Au bruit de la détonation, M. Cochet et son ouvrier sont accourus et ont trouvé l'assassin au pied du lit de sa victime.

Menacés du revolver et bousculés, ils l'ont laissé s'enfuir.

Quatre agents se sont rendus au domicile de l'assassin qui, à leur vue, a tiré cinq coups de revolver sans les atteindre. Arrêté Louvet a avoué son crime sans difficulté.

L'escroc-protée

Les exploits de Clovis Cusas. — Le recordman de la filouterie. — Un voleur tout à fait extraordinaire.

Paris, 30 juin. — D'innombrables plaintes en escroquerie, parvenues depuis de longs mois au parquet de la Seine, y étaient restées en souffrance. Elles émanaient de victimes appartenant à toutes les catégories sociales. Gens du monde, classes moyennes et prolétaires étaient unanimes à protester, pour des motifs bien différents, contre les agissements d'un peu scrupuleux citoyen dont les titres et qualités variaient du reste à l'infini.

Faute de moyens d'action plus efficaces, la justice, toujours boîteuse, dut se borner à classer méthodiquement par séries les plaintes qui semblaient concerner un seul et même individu.

Bientôt, aux esprits les plus indulgents, il parut que, dans tous les corps professionnels exceptionnellement réputés jusque-là pour leur intégrité remarquable, il s'était glissé quantité de gens tarés, bien faits pour placer leurs collègues sous le coup d'une fort triste opinion. Avocats, professeurs, officiers généraux, médecins, ingénieurs, savants de tous ordres, fournissaient à présent une importante contribution à l'escroquerie.

Le parquet lui-même, en la présence de quelques membres, était devenu sujet à caution. Il s'ensuivit un émoi salutaire, d'où résulta l'ouverture d'une vaste enquête, déterminée à n'épargner personne. Mais, dès les premières opérations, M. le juge Boussou s'aperçut que la plupart des suspicions étaient vaines. Il se rendit compte en même temps que la grande majorité des escroqueries classées et cataloguées était le fait d'un seul coupable. Bientôt celui-ci, nommé Clovis Cusas, fut découvert et arrêté à Poitiers.

C'était au mois d'avril dernier. L'instruction de cette affaire, bien loin encore d'être terminée, a révélé que la personnalité de Clovis Cusas était digne de considération.

S'affublant des qualités les plus diverses, ainsi que nous l'avons dit, ce notable escroc se servait aussi dans la pratique des noms d'emprunt, appartenant le plus souvent à des familles honorables. Successivement il s'appela Cujas, du Raincy, de Miromesnil, Berthier, de Laffond, etc. A ses victimes il se présentait comme administrateur colonial, comme médecin-major attaché à la place de Paris, médecin en chef des hôpitaux, professeur à la Sorbonne, architecte de la Ville, et sous bien d'autres dehors respectables.

C'est ainsi que peu de temps avant son arrestation Clovis Cusas, se disant chef de bataillon hors cadres, attaché à la personne de Président de la République, excipa de ce titre éminent pour s'offrir à Maisons-Alfort — et à crédit — une maison tout entière avec écurie et remises.

Il cultiva plusieurs fois ce genre d'exploits. Mais, généralement, il opérait d'une façon plus discrète. Un de ses procédés favoris consistait à s'introduire dans les familles riches pourvues de filles à marier. Cusas, âgé de trente cinq ans au plus, y pénétrait sous la mine d'un important personnage, faisait une cour assidue à la demoiselle et profitait de la confiance qu'il inspirait pour escamoter en tout ou partie les objets de valeur qui se trouvaient à sa portée. Il disparaissait ensuite quand il se sentait compromis.

D'autres fois, sous les bénévoles apparences du médecin, il entrait en relations avec des commerçants. Tout d'abord il se contentait de leur prêcher des conseils d'hygiène. Plus tard, il insistait avec autorité pour ausculter, — à titre amical — quelque personne inquiète. Il poussait l'amabilité jusqu'à déshabiller lui-même son malade et, à la faveur de cette précaution charitable, il pouvait facilement retirer des poches tous portefeuilles et bijoux qui s'y trouvaient.

Enfin, cet homme-protée avait imaginé d'exploiter les concierges à l'aide du procédé suivant :

Parcourant les faubourgs populeux, il s'arrêtait devant les maisons de pauvre aspect et, d'un air discret, s'informait à la loge du nombre de familles nécessiteuses qui s'abritent sous ces toits.

— Votre maison a été signalée à la bienfaisance de M. de Rothschild, dont je suis le secrétaire particulier, disait-il. Il m'a donc chargé de m'assurer si vos locataires étaient des gens intéressants. Si mon enquête leur est favorable, chacun d'eux recevra un secours.

La concierge, émue d'une si haute protection, énumérait aussitôt tous les malheurs que renfermait la bicoque, et sollicitait pour elle-même l'appui du généreux donateur.

— Eh bien ! je vous note la première pour un secours de 500 francs, répondait-il. Seulement, il faut me remettre une demande sur papier timbré.

Et joyeuse de l'aubaine, la concierge courait sur-le-champ au bureau de tabac, pour se procurer le précieux papier. En son absence, M. le secrétaire cambriolait en un tour de main la loge laissée à sa garde et prenait la fuite par les voies les plus rapides.

Sur ce seul genre d'opérations, M. le juge Boussou a enregistré les griefs de cent-soixante-dix-huit victimes.

Ajoutons qu'à sa première comparution, Cusas avait prétendu qu'une force irrésistible le poussait à détrousser ses contemporains. Après l'avoir soigneusement examiné, le docteur Dubuisson, médecin aliéniste, a conclu que l'inculpé était parfaitement conscient de tous ses actes.

Informations RÉGIONALES

UN BON DEPART

C'est de celui de M. Aubanel, secrétaire général de la préfecture du Nord, que nous voulons parler.

M. Aubanel est nommé préfet de l'Aude. Tant pis pour l'Aude !

Tant mieux pour le Nord où le secrétaire général de la préfecture laissera le souvenir d'un administrateur insignifiant, d'un fonctionnaire sans initiative, dur aux petits, flexible devant les grands, venimeux pour beaucoup.

Quant au degré de républicanisme de M. Aubanel, on en aura la mesure par le trait suivant :

Lors de la constitution du ministère Sarrien, un des ministres de la combinaison offrit à M. Aubanel un poste dans son cabinet. Le secrétaire de la préfecture refusa pour ne pas se compromettre dans le cabinet d'un radical.

On ne savait pas alors ce que donneraient les élections !

M. Aubanel est remplacé à Lille par M. Richart, sous-préfet d'Epernay.

Basly et le Congrès des Mineurs

Le citoyen Basly qui devait prendre part aux travaux du Congrès de Saint-Etienne a dû rester à Paris où sa présence était rendue indispensable par la nomination de la commission parlementaire des mines à la formation de laquelle il a contribué par le projet qu'il avait déposé.

En indiquant ici le motif de l'absence de Basly à Saint-Etienne, nous sommes heureux d'annoncer qu'il a été désigné vendredi par la Chambre pour faire partie de cette commission.

Accident mortel aux Mines de Meurchin

Un jeune homme de 19 ans, Charles Fichaux, demeurant à Salomé (Nord), a trouvé la mort à la fosse numéro 5 des mines de Meurchin dans les circonstances suivantes :

Il était employé comme freineur au plan incliné numéro 30 dans la veine Elisa et il avait également pour mission de manœuvrer les berlines vides et chargées de ce plan pour les diriger dans la voie conduisant du treuil au bur Elisa. Il venait de donner le signal de mise en marche du treuil et son camarade Alphonse Fromentel engageait sa berline dans le plan supérieur quand la chaîne du treuil se rompit.

Abandonnée à elle-même, la berline partit à une allure vertigineuse. Un témoin de l'accident, Amand Queva, eut à peine le temps de prévenir le freineur que la berline arriva comme une trombe sur Fichaux occupé à envoyer une berline sur le plat du treuil. Le malheureux, projeté contre un bois de fond, fut relevé dans un état lamentable. Il avait le crâne fracassé ; les côtes brisées avaient déchiré le poumon, et quelques minutes après, en arrivant au jour, il rendait le dernier soupir.

Le citoyen Sauvage, délégué mineur, a commencé immédiatement son enquête.

RAPPORT DU DELEGUE MINEUR

Le 28 juin 1906, vers 6 heures du soir, je fus averti par l'exploitant qu'un accident mortel était survenu au nommé Fichaux Charles, âgé de 19 ans, habitant la commune de Salomé (Nord), freineur au plan numéro 30, veine Elisa. Je me rendis de suite sur les lieux pour faire mon enquête.

Le nommé Fichaux Charles, victime de l'accident était, comme je le dis plus haut, occupé en qualité de freineur. Il devait en même temps manœuvrer les berlines vides et chargées du plan numéro 30 séparé par une poulie plus haute. La victime livrait les berlines chargées, venant du haut, pour les descendre dans la voie conduisant au bur Elisa. Le nommé Fromentel Alphonse, ayant entendu la sonnerie de « hue », engagea sa berline dans le plan se trouvant plus haut ; la chaîne d'attache à laquelle était attachée la berline se rompit. Cette dernière partit à une allure vertigineuse. Voyant son camarade en danger, le nommé Queva Amand, âgé de 18 ans, témoin de l'accident, décrocheur audit plan, et ayant entendu la sonnerie d'avertissement de Fromentel, cria à la victime de se garer, mais celle-ci n'eut pas le temps de le faire, étant occupée à mettre son enrayure à la berline et se trouvant sur le plat. Il faut remarquer que le treuil auquel Fichaux livrait, marche à deux berlines venant toutes du même plan cité plus haut, et la manœuvre de la première se fait, en attendant celle qui descend pour compléter. Le malheureux n'eut pas le temps de se garer ; la berline arrivant, le renversa contre le bois de fond de la voie numéro 39, lui occasionnant ainsi d'après la déclaration du médecin, une fracture de la base du crâne, une fracture de côtes ayant entraîné déchirure du parenchyme pulmonaire, et asphyxie consécutive. La mort fut presque instantanée, puisqu'il succomba en arrivant au jour.

D'après mon enquête sur les lieux de l'accident, il est vrai que tout est en bon état, mais je ferai remarquer à la Compagnie que s'il se trouvait un entre-deux, puisque ces plans ont une longueur illimitée et qu'il se trouve plusieurs poulies dans la même direction, de pareils accidents ne seraient pas à déplorer.

SAUVAGE Joseph,
délégué mineur fosses numéros 3 et 5.

Le scandale militaire DE LILLE

La campagne qu'avec quelques-uns des amis de la Justice nous avons entreprise au sujet de la cassation du sergent L... qui avait été accusé d'avoir participé à une manifestation pendant les grèves à Denain, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs à différentes reprises, a porté ses fruits.

Nous apprenons, en effet, que le sergent en question a été réintégré dans son grade et renvoyé dans ses foyers en congé libérable.

Nous sommes heureux d'avoir pu contribuer, dans une modeste part, à réparer l'injustice d'un capitaine réactionnaire, et à indiquer à M. Etienne un acte d'équité qu'il s'est empressé d'accomplir à notre sollicitation. Nous l'en félicitons bien vivement.

L'Exposition Internationale des Industries Textiles de Tourcoing

La Cie française des Savonneries LEVER Frères

La Compagnie Française des Savonneries LEVER Frères, 263, rue Solférino, Lille, expose dans le Grand Palais les produits SUNLIGHT dont elle possède le monopole de vente pour la France entière.

Ces produits, dont le savon Sunlight si apprécié des ménagères économes et expérimentées, sont universellement connus et proviennent des établissements de Port Sunlight (Angleterre), qui sont les premiers du monde et qui distancent de très loin les établissements de produits similaires.

Il y a à peine vingt ans que MM. Lever frères commencèrent à fabriquer le savon Sunlight à Warrington, le nouveau savon conquit de suite les sympathies du public, et la production ne répondant plus aux demandes, il fallut songer à s'agrandir. C'est alors que les propriétaires de ce produit, qui commençait à éclipser tous les autres, fondèrent Port Sunlight. La première motte de gazon fut détachée le 3 mars 1888 par Mme W.-H. Lever et l'année suivante, le 25 juin 1889, le premier morceau de savon sortait de l'établissement.

De riants cottages bien aménagés, destinés au nombreux personnel de MM. Lever frères, s'élèvent en même temps que les murs de l'établissement, et aujourd'hui Port Sunlight est une bourgade de 3,500 habitants, couvrant 92 hectares de superficie dont 56 pour le village et 36 pour les usines, possédant un port et sa flotte marchande, son église, ses écoles, ses clubs, ses magasins coopératifs, ses parcs et jardins publics, sa fanfare, et même son journal.

Les sociétés y fleurissent, cercles mutualistes, caisse d'épargne, cercles athlétiques, de comédiens et même... une loge maçonnique.

La maison Lever frères a fondé un peu partout des établissements de fabrication du savon Sunlight, à Olten (Suisse), Bruxelles (Belgique) Mannheim (Allemagne), Philadelphie, Sydney et Toronto, etc., etc.

Nul doute qu'un jour prochain nous ne voyons les cheminées des établissements Lever frères se profilant sur le fond de notre horizon flamand... ou parisien. Les produits de la Compagnie Française Lever frères, jusqu'à ce jour, viennent en ligne directe de Port Sunlight.

Ajoutons que le savon Sunlight est fabriqué avec des matières premières de qualité supérieure, qu'il ne contient aucune substance nuisible à la conservation du linge, que la Compagnie Française Lever frères garantit son inocuité par une prime importante ; du reste les jurys ont depuis longtemps confirmé le jugement des ménagères, car le savon Sunlight a toujours obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions où il a figuré.

Le Passant.

Dernière Heure

La Révolution en Russie

LES REVOLTES MILITAIRES

Pétersbourg, 30 juin. — Le gouverneur général du Terek a demandé le licenciement des troupes mutinées du camp de Vladicavcaz.

Les autorités ayant envoyé un régiment d'infanterie pour réprimer à Orenbourg la mutinerie du 10e régiment de cosaques, les deux régiments ont convenu de ne se combattre dans aucun cas.

Le régiment de cosaques d'Eysk a réclamé au ministre de la guerre le licenciement des hommes de la 3e classe indispensables à leurs familles qui souffrent de la misère faute de cultivateurs.

Hier dans le camp de Mojuisk, a eu lieu un grand meeting auquel participaient les soldats des différentes armes, surtout des artilleurs qui ont ensuite tiré le canon.

L'autorité supérieure a ordonné, en conséquence, le transfert de l'artillerie de ce camp au camp de Smolensk.

Des renforts de cosaques sont attendus à Pétersbourg.

Les troupes de surveillance ont été augmentées dans les grandes gares de chemins de fer.

GRÈVES ET TROUBLES

Hier a commencé la grève des équipages de bateaux à vapeur à Rostof-sur-le-Don.

La grève des cordonniers de Pétersbourg s'est accentuée.

La police a confisqué aujourd'hui le journal le *Vingtième Siècle*.

Les confiscations de journaux sont devenues quotidiennes.

De nombreux chefs militaires ont reçu l'ordre de surveiller minutieusement la conduite des soldats, de faire de fréquentes perquisitions parmi eux et d'empêcher les publications séditieuses de pénétrer dans les casernes.

Des dépêches adressées aux journaux signalent de nouveaux désordres agraires dans les provinces de Tambof, Volhynie, Yaroslaf, Orel, Kief. Ces désordres sont accompagnés fréquemment d'incendies des domaines.

On mande d'Odessa que la Compagnie des vapeurs russes reprend aujourd'hui son service avec Alexandrie.

Les équipages qui sont en grève seront remplacés temporairement par des soldats et on recrutera des marins étrangers aux ports où aborderont les navires.

ATTENTAT A VARSOVIE

Varsovie, 30 juin. — Un anarchiste vient de lancer une bombe contre le chef des gendarmes, dans le faubourg de Praga. La bombe blessa cet officier ainsi qu'un sergent de ville et un cocher. L'état des blessés est grave.

La police a découvert dans un domicile particulier un laboratoire pour la fabrication des bombes.

Vingt révolutionnaires ont été arrêtés.

PESSIMISME OFFICIEL

Paris, 30 juin. — On continue à se montrer pessimiste dans les milieux politiques français, au sujet de la situation intérieure de la Russie.

On fait remarquer que le tsar devait connaître le résultat de l'enquête administrative relative aux troubles de Bielostok lorsqu'il a manifesté sa volonté de garder aux affaires le cabinet Goremykine et de ne pas constituer un ministère ayant comme programme l'entente avec la Douma.

Or, l'enquête administrative à Bielostok conclut à des poursuites contre deux commissaires de police, deux commissaires adjoints et quatorze agents : par conséquent, elle reconnaît implicitement — et sur ce point elle est d'accord avec l'enquête de la Douma — que les massacres de Bielostok ont été organisés par la police, c'est-à-dire par le pouvoir occulte qui est dans la main du général Trépoff.

Les nouvelles qui parviennent des provinces sont de plus en plus alarmantes ; les attentats contre les biens et les personnes se multiplient et ne sont pas réprimés, et c'est en vain que l'on essaie de rétablir la discipline dans l'armée.

Le Congrès des Mineurs

Saint-Etienne, 30 juin. — La séance de l'après-midi du Congrès des mineurs a été absolument privée. MM. Merzet et Mittenhem ont refusé d'assister à cette séance, déclarant qu'ils n'avaient rien à ajouter à ce qu'ils avaient dit précédemment. Le Congrès a voté le principe de l'unité sur la base proposée par les syndicats confédérés, mais la décision devra être ratifiée par un nouveau congrès. Les fédérations ont décidé d'accorder à chaque syndicat adhérent à la fédération, l'autonomie entière. Demain matin, réunion publique avec le concours de députés et de sénateurs.

Le prochain congrès des mineurs se tiendra à Paris.

Les danseuses du Roi du Cambodge à PARIS

Paris, 30 juin. — Les danseuses de Sisowath sont arrivées à Paris, ce matin, par le train de dix heures vingt-cinq. Leur venue avait attiré à la gare de Lyon une foule considérable, que l'on peut évaluer à sept ou huit milliers de personnes. La circulation sur le quai était presque impossible. Sur tous les wagons des trains se tenaient des employés ; dans la cour d'arrivée, le service d'ordre ne pouvait maintenir les barrages. Aux fenêtres des bâtiments de l'administration on n'apercevait que des têtes curieuses.

Dans des landaus sont arrivés à 9 h. 20, les favorites du roi, ses fils, le ministre Thioun, Mmes Touche et Oouck, et M. Lebourgeois. Sur le quai, nous remarquons M. Bordère, commissaire spécial, le prince d'Annam, et plusieurs fonctionnaires coloniaux.

Les ballerines et leur suite occupaient deux wagons de 2e classe à couloir. La troupe comprend 42 danseuses, 4 lectrices, 8 batteuses de mesure, 4 habilleuses, 2 bijoutiers, 3 gardiens et 17 eunuques, plus des musiciens.

La princesse Teiss-Sawan, fille de Sopâroswang, et petite-fille du roi, les bras et les jambes couverts de bracelets précieux, est descendue la première et s'est jetée dans les bras de son père et des favorites. Elle paraissait joyeuse et nullement fatiguée.

Elle a bientôt été rejointe dans le bureau du sous-chef de gare par la princesse Samphoudy, fille aînée du roi, qui portait un sampot et un corsage brodé noir, bordé d'une écharpe de soie rose. La princesse a donné, avec des rires exubérants, l'accolade à ses frères — ce qui est la façon d'embrasser cambodgienne — leur passant fréquemment la main dans les cheveux.

Les princes et les princesses sont montés, accompagnés de M. Baudouin, chef de cabinet du résident supérieur, dans des landaus, tandis que le ballet et la suite étaient installés dans huit grands omnibus du P.-L.-M.

La foule a fait une ovation aux danseuses sur tout le parcours. La troupe est arrivée avenue Malakoff vers midi. Devant le pavillon réservé au ballet, de nombreux curieux stationnaient. Le roi a assisté à la descente de voiture de la fenêtre du premier étage.

Tous se plaignent vivement du froid.

Le roi ne sortira pas de la journée ni de la soirée.

Le Ministre de la Guerre dans l'Est

Nancy, 30 juin. — Comme on le sait, c'est demain que M. Etienne présidera le banquet organisé à Nancy par l'Union des Sociétés de tir de France, à l'occasion du concours international. Il remettra un certain nombre de décorations.

Le ministre de la guerre, dans son voyage à Nancy, sera accompagné du général Chapel, chef de cabinet, et des commandants Joigneaux-Gambetta et Pissier.

M. Etienne visitera les casernes et divers établissements militaires, notamment les nouvelles casernes du 70e, le nouvel hôpital militaire Blandan, l'hôpital militaire actuel et différents ponts stratégiques des environs de Nancy.

Le soir, à six heures, il assistera au grand banquet qui aura lieu dans le hall de la maison Fruhinsholz.

Le voyage du ministre à Toul sera purement militaire. Après avoir été salué à la gare par les autorités civiles et militaires, le ministre n'entrera pas dans la ville.

Dès son arrivée, il ira visiter les baraquements des 156e et 160e d'infanterie, situés à Ecrouves, et s